



LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du lundi 15 décembre 2025 à 11h30

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 décembre 2025 à 11 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation urgente du 11 décembre 2025, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles, Mme MAURICE Fabienne, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, Mme TOMAS Christiane

Etaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann, M. ROUCH Jean-Louis.
Mme PERTUISET Sophie a été désignée secrétaire de séance.

Le **procès-verbal de la séance du 24 octobre 2025** est adopté.

Exprimés : 09 – Votes pour : 09 dont 01 procuration – Vote contre : 00 - Abstention : 02

DELIBERATION 2025-65 : Décision modificative n°5 – Budget communal : augmentation de crédit du chapitre 65/Autres charges de gestion courante

La Maire informe le conseil municipal que lors du budget prévisionnel 2025, le chapitre 65/Autres charges de gestion courante a été sous doté. Cela s'explique notamment par la variation de certaines dépenses difficiles à estimer et plusieurs changements d'imputations de dépenses demandées par la trésorerie.

L'alerte sur ce chapitre a été mise en valeur lors de l'envoi des paies de décembre.

Ainsi, il convient d'augmenter les crédits du chapitre 65/Autres charges de gestion courante comme suit :

Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
DEPENSE			
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courant (F)			
Compte 65311-Indemnités des élus	48 000,00 €	+ 3 000,00 €	51 000,00 €
Compte 65818-Autres redevances de concession, brevets...	1 980,00 €	+ 3 000,00 €	5 980,00 €
Compte 65888-Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	+ 1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL		+ 7 000,00 €	
Chapitre 011 – Charges à caractère général (F)			
Compte 60622-Carburant	4 500,00 €	- 2 000,00 €	2 500,00 €
Compte 611-Contrats de prestations de services	100 000,00 €	- 5 000,00 €	95 000,00 €

Adoptée à l'UNANIMITE des voix.

Exprimés : 09 – Votes pour : 09 – Vote contre : 00 - Abstention : 00

La séance est levée à 11h36